

# **PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **COMMUNE DE VALLET**

Par arrêté préfectoral n° 2016/ICPE/080 en date du 9 mai 2016 une enquête publique est ouverte à la mairie de VALLET, pendant une période de 32 jours du 3 juin 2016 au 4 juillet 2016 inclus, portant sur la demande présentée par la Communauté de Communes de Vallet en vue de procéder au réaménagement de la déchetterie située à VALLET, rue des Ferroniers – ZA des Dorices.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2710-2 et à déclaration sous le numéro 2710-1 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jany LARCHER, retraité de la Fonction Publique d'Etat, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Dominique LESORT, avocat retraité du barreau de Nantes, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie les observations du public aux lieux, dates et heures ci-après :

- vendredi 3 juin de 9h à 12h
- jeudi 9 juin de 14h à 17h
- samedi 18 juin de 9h à 11h30
- mardi 28 juin de 9h à 12h
- lundi 4 juillet de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de VALLET aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de VALLET.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public à la mairie de VALLET pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Communauté de Communes de VALLET.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.